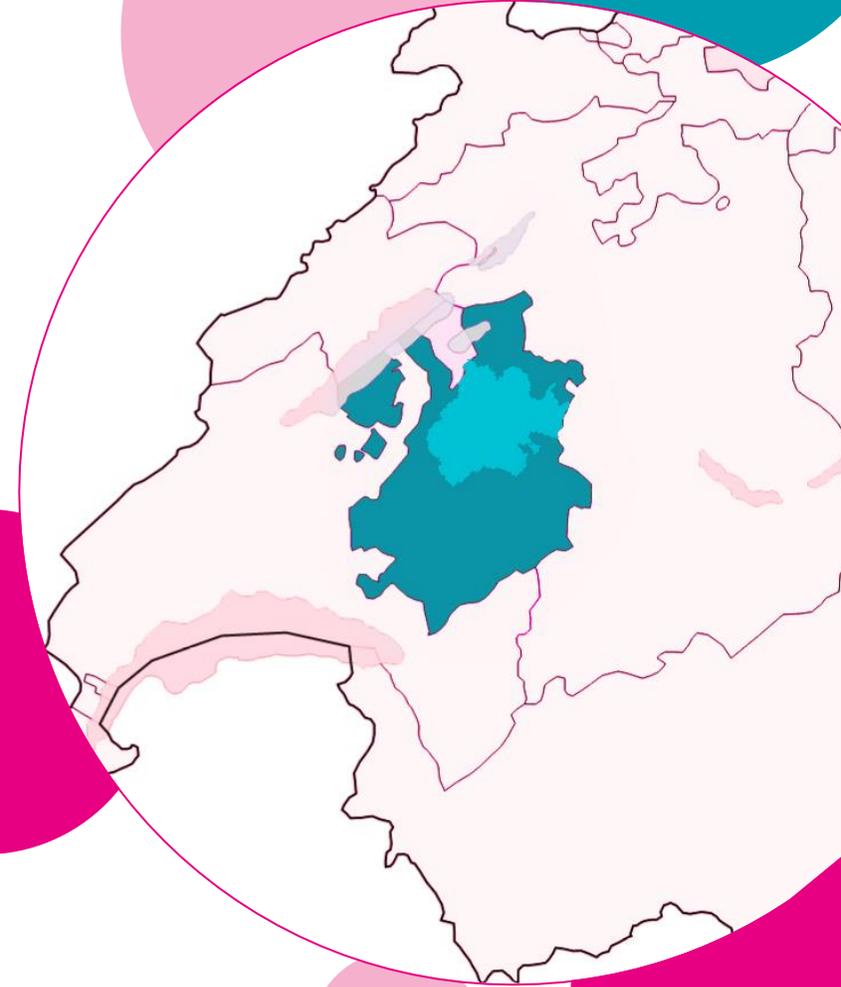


# TRANSITION INSTITUTIONNELLE



**AGGLO**  
FRIBOURG - FREIBURG

Séance du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg  
23. mai 2024



# 1. CONTEXTE

# LAgg



Août  
2020

**Adoption de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations par le Grand Conseil**

Décembre  
2020

**Ordonnance du Conseil d'Etat coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations :**  
→ le fonctionnement de l'institution actuelle perdure aussi longtemps que nécessaire.

Janvier  
2021

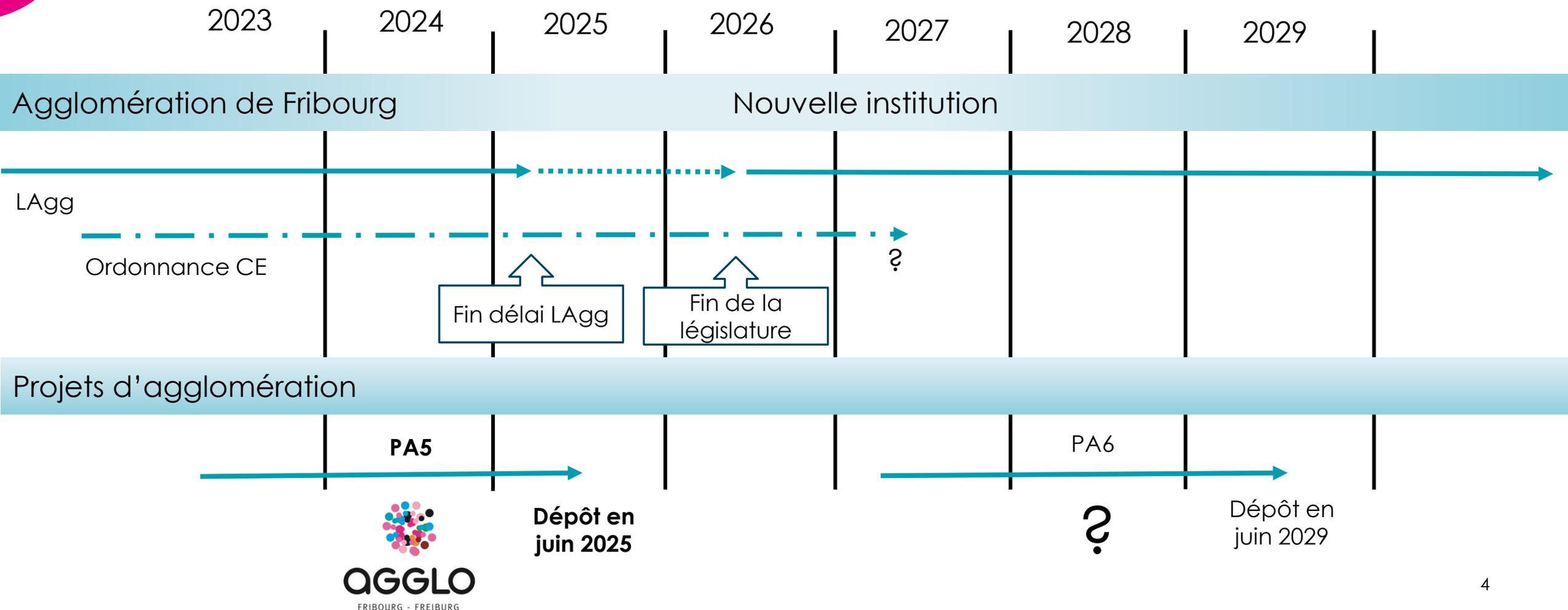
**Entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations :**

- deux ans pour former un nouveau périmètre,
- deux ans pour se doter de nouveaux statuts.

2023

**Lancement des travaux de la CRCNA** en vue de constituer la nouvelle organisation qui prendra le relais en matière de PA.

# LAgg : CALENDRIER



# CONSTATS ET DÉFIS

1

**Un calendrier peu compatible avec le rythme d'élaboration des projets d'agglomération** qui présente toutefois une certaine flexibilité du fait de :

- l'ordonnance du Conseil d'Etat qui permet à l'Agglomération de Fribourg de poursuivre ses activités ;
- la date effective d'entrée en force de la nouvelle organisation.

2

**Une loi focalisée sur les projets d'agglomération futurs**, mais d'autres tâches d'intérêt régional sont également à préserver :

- en ce qui concerne les mesures des PA2/PA3/PA4,
- dans le domaine de la commande de prestations,
- dans le domaine des promotions (culture, économie, tourisme).

## **2. FEUILLE DE ROUTE**

# PHILOSOPHIE

1

**Préserver les acquis et assurer les engagements pris par l'organisation actuelle :**

- poursuivre la collaboration régionale entamée,
- honorer les engagements de durée avec les tiers.

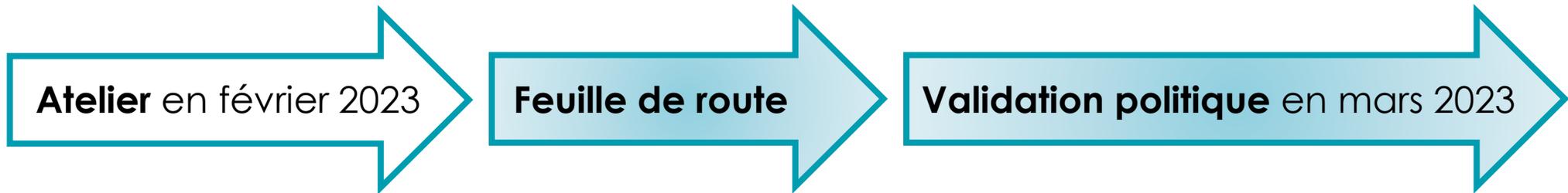
2

**Assurer une transition ordonnée des différentes tâches** en les transférant progressivement vers les nouvelles entités régionales en capacité d'en assurer le traitement.

3

**Collaborer activement à la définition de la nouvelle gouvernance régionale** dont la responsabilité incombe à la préfecture de la Sarine.

# FEUILLE DE ROUTE



- A** **Transfert progressif des tâches** vers les nouvelles entités régionales en capacité d'en assurer le traitement.
- B** **Financement des engagements de durée** existants solidairement par les dix communs membres de l'Agglomération de Fribourg.
- C** **Prudence sur les nouveaux engagements**, mais ouverture aux solutions pragmatiques.
- D** **Participation à la définition de la nouvelle gouvernance régionale** dans les organes mis sur pied.

# ANALYSE DES TÂCHES

## Tourisme

**Contexte** : entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme prévoyant une régionalisation au niveau des districts.

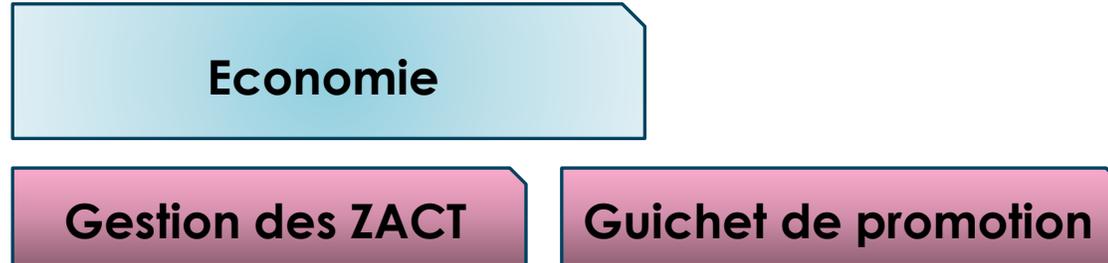
**Engagement avec des tiers** : contrat de prestations avec FTR, dénoncé au 31 décembre 2024 (CHF 640'000 annuel).

**Reprise** : Association régionale de la Sarine (ARS) et Schwarzsee / Region Sense



**Transfert 2025**

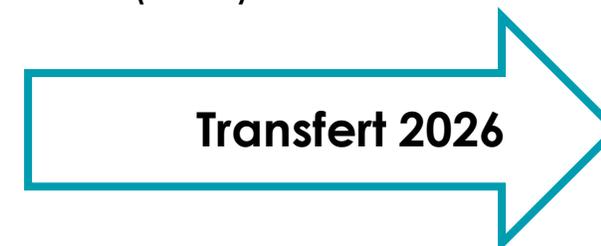
# ANALYSE DES TÂCHES



**Contexte** : gestion régionale des zones d'activités à définir obligatoirement dans les plans directeurs régionaux. Relais régional souhaité en matière de promotion économique sans attentes clairement définies au niveau cantonal.

**Engagement avec des tiers** : aucun.

**Reprise probable** : Association régionale de la Sarine (ARS) et Region Sense



# ANALYSE DES TÂCHES

## Culture

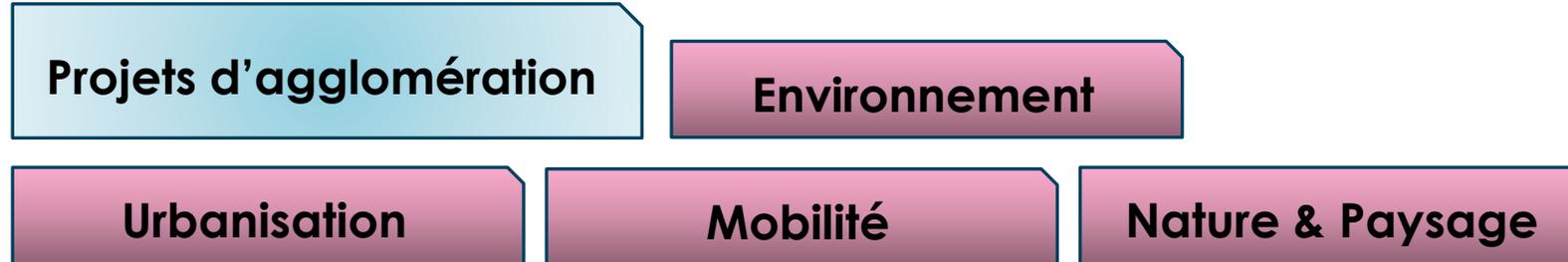
**Contexte** : loi sur les affaires culturelles en cours de révision.

**Engagement avec des tiers** : subventions pluriannuelles avec plusieurs associations pour la période 2022-2024, prolongée jusqu'à fin 2025 (CHF 1,9 millions, annuel).

**Reprise** : groupe de travail culture en cours (lead Préfecture de la Sarine).

Transfert 2026 ?

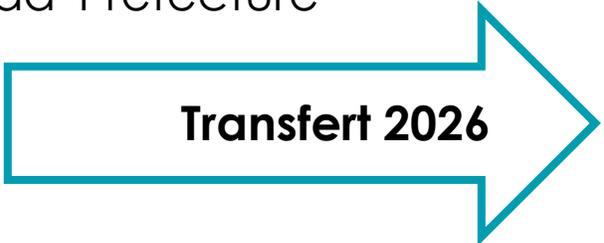
# ANALYSE DES TÂCHES



**Contexte** : loi sur les agglomérations impose de s'organiser en association de communes. Solution intermédiaire pour PA5, utile pour PA6.

**Engagement avec des tiers** : coordination et financement de la mise en œuvre des mesures en lien avec les PA2, PA3 et PA4, au moins jusqu'en 2028, pour un total de CHF 420 millions.

**Reprise** : groupe de travail CRCNA en cours (lead Préfecture de la Sarine), avec option de transfert ARS.



**Transfert 2026**

# ANALYSE DES TÂCHES

## Commande de prestations

**Contexte** : la loi sur la mobilité donne la possibilité de se regrouper en communautés régionales de transports pour la commande du trafic local.

**Engagement avec des tiers** : commande d'offre bisannuelle avec les TPF (CHF 35 millions, annuel) et PubliBike (CHF 170'000, annuel)

**Reprise** : examinée dans le cadre de l'ARS, parallèlement aux projets d'agglomération



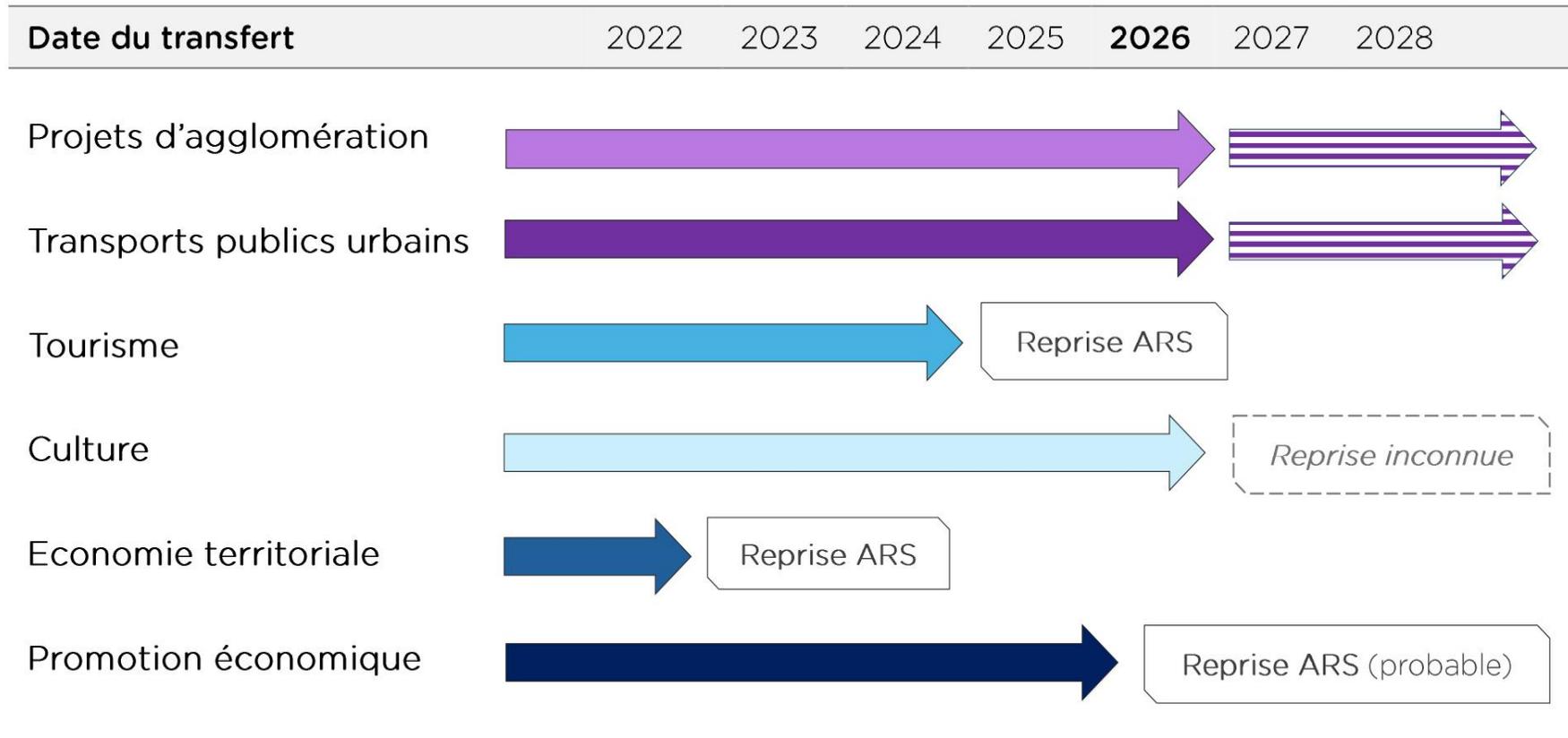
**Transfert 2026**

# VISION D'ENSEMBLE – OPTION PROVISOIRE PRIVILÉGIÉE



# VUE D'ENSEMBLE

Fin législature / entrée en force nouvelle organisation



# 3. ENGAGEMENTS DE DURÉE

# VISION D'ENSEMBLE

Mesures des projets d'agglomération PA2, PA3, PA4 2028+ CHF 420 millions

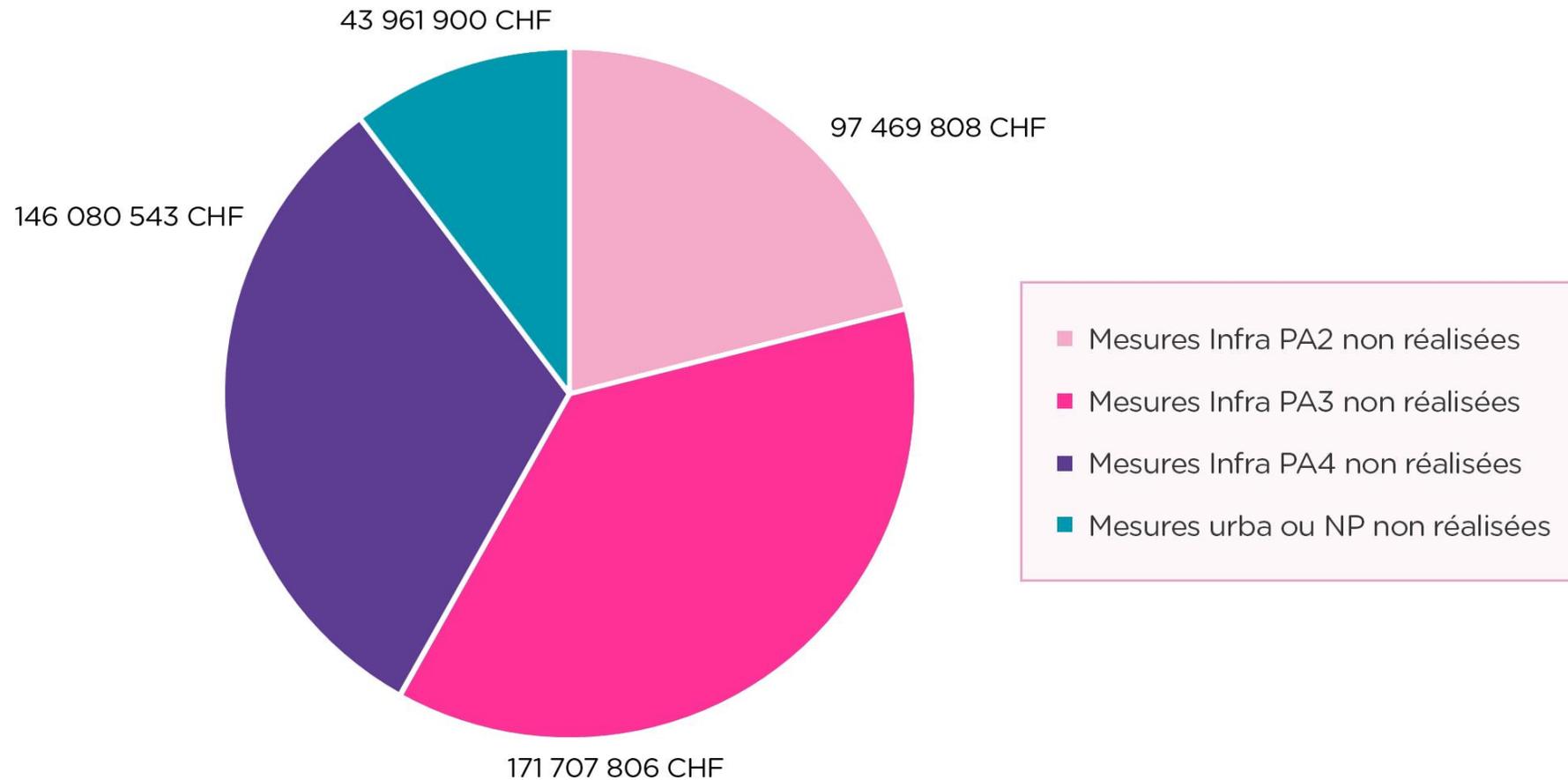
Commande de prestations de transports publics 2026 CHF 35 millions

Subventions culturelles pluriannuelles 2025 CHF 1.9 millions

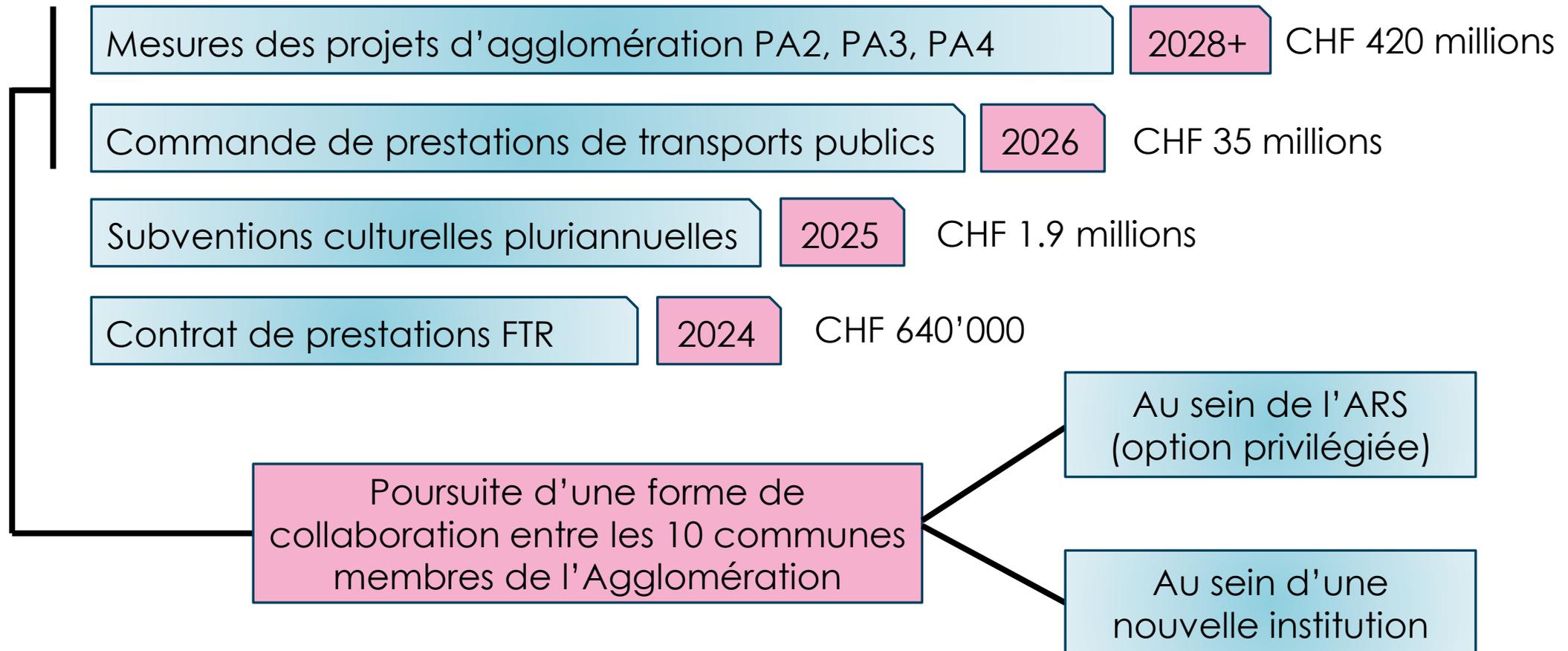
Contrat de prestations FTR 2024 CHF 640'000

# VUE D'ENSEMBLE

## Engagements de durée



# SPÉCIFICITÉS INSTITUTIONNELLES



# 4. CONCLUSION

# CONCLUSION

1

**Le transfert des tâches est en cours**, mais dépend souvent de discussions extérieures aux organes de l'Agglomération de Fribourg.

2

**Certains engagements financiers importants iront au-delà de la fin de l'institution dans sa forme actuelle** et une réponse institutionnelle appropriée doit être trouvée.

3

**Le Comité participe activement aux discussions** menées dans le cadre de l'organisation de la gouvernance régionale future.